

INTERNAT

AUTORISATION PERMANENTE D'ABSENCE LE MERCREDI APRES-MIDI

Mr et Mme :

Autorisons notre fils/fille :

En classe de :

Retour domicile

A rentrer tous les mercredis après-midi, à notre domicile avec retour au collège le jeudi matin.

- Prendra le repas du mercredi midi
- Ne prendra pas le repas du mercredi midi

Sortie

6^{ème} – 5^{ème}

Sorties accompagnées autorisées sous la responsabilité des parents ou d'un adulte muni d'une autorisation parentale.

- Prendra le repas du mercredi midi
- Ne prendra pas le repas du mercredi midi

4^{ème} – 3^{ème}

Sorties libres autorisées jusqu'à 18h.

- Prendra le repas du mercredi midi
- Ne prendra pas le repas du mercredi midi

Pendant cette absence, nous déchargeons l'établissement de toute responsabilité.

Notre fils/fille s'engage à respecter les horaires.

En cas de changement, l'Internat et la vie scolaire devront être prévenus.

Date

Signature des parents